

## **Règlement des courses des casemates**

### **Dates**

La huitième édition des courses des casemates sera organisée le 07 février 2026 par l'association « les courses des casemates ». Le départ et l'arrivée des courses se dérouleront aux abords du stade de football de Dangolsheim.

### **Les parcours**

Un trail découverte de 13 kms (500 D+) appelé « trail des Boums cœurs ». Un trail court de 24 kms (900 D+) appelé « Rush des casemates ». Le départ du 24 kms sera donné à 09h30, le circuit se fera en une boucle. Le départ du 13 kms sera donné à 10h30, le circuit se fera en une boucle également. Les parcours se dérouleront essentiellement sur chemins et sentiers en milieu naturel, cependant une partie empruntera des voies non fermées à la circulation.

### **Parcours et profils visibles**

Sont interdits sur les parcours : les accompagnateurs – les marcheurs – les véhicules (y compris vélo) non accrédités – les chiens même tenus en laisse – les ravitaillements sauvages – l'utilisation des bâtons sur le 13 et 24 km.

Barrière horaire sur le 24 km : 12h00 au kilomètre 11 (bifurcation circuit du 13).

### **Age requis**

L'épreuve du 13 km est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2008 ou avant. Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire et sera demandée.

L'épreuve de 24 km est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2006 ou avant.

### **Inscriptions**

Uniquement par internet sur Sporkrono. Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de 300 coureurs par course sera atteint.

Licence sportive FFA ou attestation de santé PPS nécessaire pour finaliser l'inscription.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne pourra faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription « à la sauvage » ne sera autorisé : nous vous demanderons de bien vouloir passer par Sporkrono pour changer ou donner votre dossard. Les échanges de dossard seront possibles jusqu'au 4 février 2026 inclus. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

### **Annulation d'inscription**

En cas d'annulation, les frais vous seront intégralement remboursés (hors frais de la plateforme d'inscription) jusqu'au 01 février 2026, uniquement sur présentation d'un certificat médical. A partir du 02 février 2026, plus aucun remboursement ne sera effectué.

### **Athlètes handisports**

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

### **Chronométrage**

Le chronométrage sera assuré par la société Sporkrono

### **Retrait des dossards**

à la salle socioculturel de Dangolsheim : Le vendredi 06 février 2026 de 18h à 20h.  
Le samedi 07 février 2026 à partir de 07h30.

## **Sécurité**

Un médecin ainsi qu'une équipe de pompiers assureront la sécurité sanitaire des concurrents durant toute l'épreuve.

## **Entraide entre concurrents**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

## **Assurance**

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police d'assurance souscrite par l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **Ravitaillements**

-Circuit du 13 Km : un poste de ravitaillement est prévu au 9ème kilomètre.

-Circuit du 24 Km : deux postes de ravitaillements sont prévus au 9ème et 17ème kilomètre.

## **Publication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant : Sporkrono.

## **Récompenses**

Pour le 13 et 24 Km des lots seront remis aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes du classement scratch. Lots pour les premiers H/F des catégories suivantes : Junior / Espoir / séniors / M0 / M1 / M2 / M3 / M4 / M5 et +. La présence des coureurs récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation.

## **Environnement**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés et plus précisément le Jesselberg, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours sous peine de disqualification immédiate.

## **Annulation de l'épreuve**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **Droit d'image**

Les participants autorisent l'organisation ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes, audiovisuelles ou diffusées sur les réseaux sociaux, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l'occasion de la manifestation.

## **Acceptation du règlement**

La participation aux courses implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

## **Droit d'inscription**

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription à un participant.